

AirPlus

INTERNATIONAL



AirPlus Assurances.
Comment s'y retrouver
dans la nébuleuse des assurances
et assistances voyages.

AIRPLUS. WHAT TRAVEL PAYMENT IS ALL ABOUT.

Comment s’y retrouver dans la nébuleuse des assurances et assistances voyages.

Contexte

L’attentat de Karachi survenu en 2002 a eu des conséquences significatives sur le plan juridique concernant la responsabilité des entreprises lors des déplacements professionnels de leurs collaborateurs. Depuis cet événement, le Code Pénal, la responsabilité civile, la jurisprudence et le Code du Travail régissent le cadre de cette responsabilité. Le Code du Travail engage l’employeur à « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses travailleurs. Ces mesures comprennent des actions de prévention des risques professionnels, des actions d’information et de formation et la mise en place d’une organisation et de moyens adaptés » (article L. 4121-1).

En conséquence, les entreprises accordent une importance grandissante à la prévention des risques et à la sécurité de leurs voyageurs. Le marché des assurances et assistances liées aux déplacements professionnels a ainsi connu un essor régulier, + 7 % à 10 % par an. Cependant, on estime également que seuls 35 % des voyages d’affaires sont actuellement

couverts, taux qui varie en fonction des pays et des destinations, laissant entrevoir une tendance toujours à la hausse.

Cette forte progression s’accompagne d’une multiplication des acteurs et des différents types de garanties proposées aux entreprises et aux voyageurs. Alors comment s’y retrouver dans cette vaste nébuleuse et comment s’assurer que ses collaborateurs bénéficient des meilleures conditions de sécurité durant leurs déplacements ?

Les risques liés aux déplacements professionnels

Si les risques sont permanents, ils se multiplient lors des déplacements professionnels, du fait d’un environnement qui se différencie de celui dans lequel le collaborateur évolue habituellement. Ces risques peuvent également s’amplifier en fonction de la nature de la mission, de la destination et du moyen de transport sélectionné.

Ainsi, on différencie 3 catégories de risques lors d’un voyage d’affaires :

Risques liés au voyageur

Invalidité, accident, maladie

Rapatriements
Raisons personnelles ou professionnelles

Décès

Judiciaires et juridiques

Risques liés à la destination

Instabilité
Environnementale, politique...

Force majeure
Catastrophes naturelles : tsunami, ouragan, tremblement de terre...

Risques liés au voyage

Retard, annulation de vol

Vol de bagages

Comment s'y retrouver dans la nébuleuse des assurances et assistances voyages.

Les différents fournisseurs de garanties

Lorsqu'on parle des déplacements professionnels, les couvertures fournies aux collaborateurs proviennent de deux sources principales. Dans une moindre mesure, les voyageurs d'une entreprise peuvent être couverts par des assurances volontaires ou facultatives souscrites par l'entreprise auprès de sociétés d'assurance et d'assistance, ou par le collaborateur lui-même auprès des compagnies aériennes ou des agences de voyages.

Mais le premier niveau de couverture émane des diverses solutions de paiement utilisés aujourd'hui pour régler les déplacements professionnels d'une entreprise, notamment la carte logée. En effet, ce type de carte (ainsi que les cartes coporate/affaires) est accompagné de garanties couvrant la grande majorité des risques pouvant survenir lors d'un voyage. Pour bénéficier de ces couvertures, il suffit que les titres de transport soient réglés par la carte de paiement en question.

Cependant, les couvertures associées aux cartes corporate / affaires sont individuelles (applicables uniquement au titulaire de la carte), alors que dans le cas de la carte logée, les polices sont valables pour tous les voyageurs de l'entreprise (employés) et les indemnisent en cas d'accident.

Certaines polices de Carte Logée couvrent aussi les prestataires externes et invités de l'entreprise. Elles prennent également en charge certains services d'assistance garantissant la sécurité du voyageur.



La complémentarité « assurance-assistance »

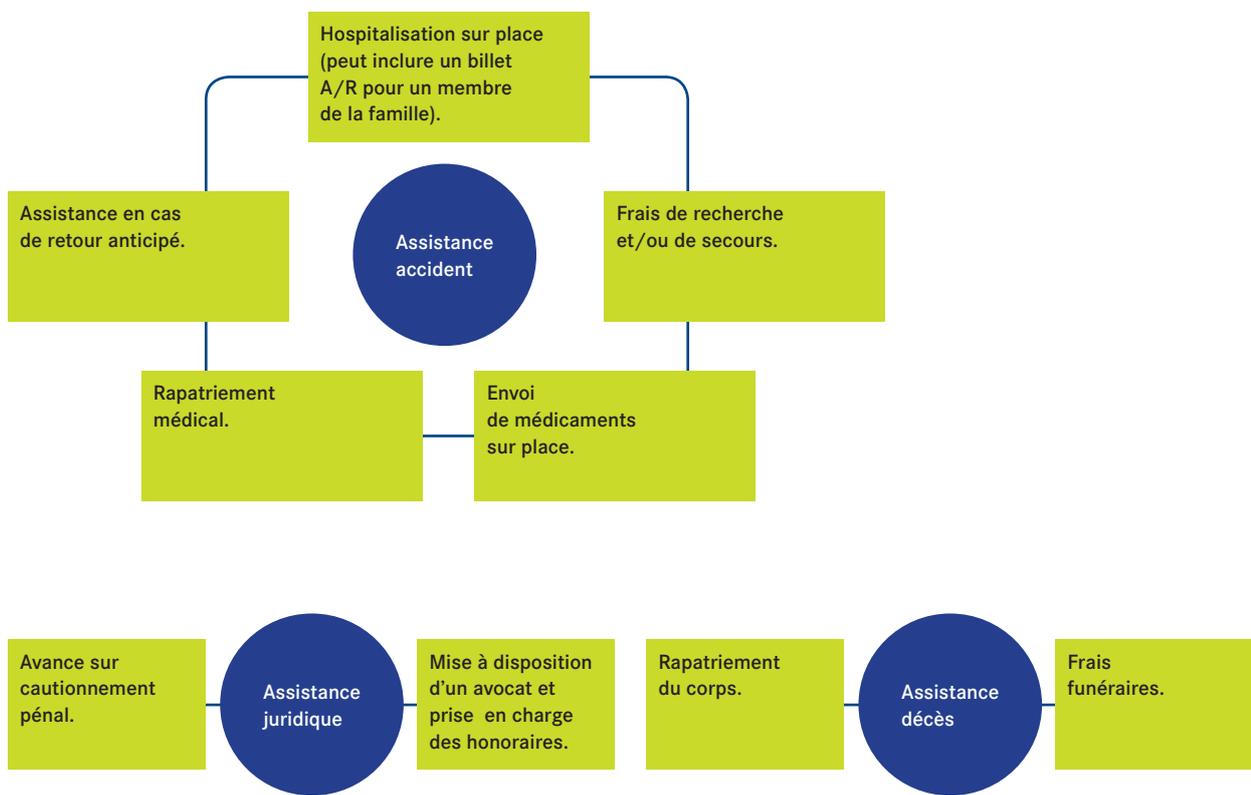
Dans le jargon des couvertures et garanties liées aux déplacements professionnels, on peine souvent à différencier les termes « assurance » et « assistance ». En effet, il est fréquent de trouver des fournisseurs proposant ces deux types de prestations.

Comment s’y retrouver dans la nébuleuse des assurances et assistances voyages.

L’assurance regroupe toutes les garanties offrant une **réparation financière** dans le cas d’un accident ou d’un sinistre quelconque, couvrant par exemple :



L’assistance, en revanche, permet au voyageur de bénéficier d’une **aide matérielle et/ou physique** à l’endroit où il se trouve, catégorisée de la manière suivante :



Comment s'y retrouver dans la nébuleuse des assurances et assistances voyages.

Que faire pour l'entreprise ?

En vertu des conséquences pénales qui peuvent la menacer, une entreprise se doit de fournir un niveau élevé de garanties et de couvertures à ses voyageurs.

Pour cela, il convient de suivre des procédures simples et se rapprocher des partenaires les plus adaptés.

a) Une analyse exhaustive des risques qui menacent les voyageurs lors de leurs déplacements :

- > Risques de grèves ou d'annulation des transports
- > Risques politiques
- > Risques environnementaux
- > Risques sanitaires et médicaux

Généralement, les risques sont catégorisés par niveau, allant de 1 pour le moins élevé, à 4 pour les pays en guerre.

b) Prévoir une cellule de crise capable de s'activer à la moindre alerte et dotée d'un réseau de communication et d'action permettant d'intervenir auprès des collaborateurs dans les zones sinistrées.

c) Se munir des assurances et assistances nécessaires pour garantir la protection et la prise en charge des voyageurs sur place. Pour ce faire, plusieurs éléments sont à prendre en considération :

- > La hauteur des couvertures proposées : en fonction des destinations, certains plafonds peuvent se trouver insuffisants en cas de problèmes graves (ex : les frais médicaux sont très chers au Japon ou aux USA) ; dans ces cas là, il est recommandé de vérifier les plafonds et de souscrire, le cas échéant, à une couverture supplémentaire.

> L'étendue géographique des garanties proposées : certains pays peuvent être exclus des couvertures de base; cela s'applique notamment aux pays en guerre. Une fois la vérification effectuée, il conviendra de s'équiper d'une police d'assurance/assistance spécifique.

> L'étendue d'application de la couverture souscrite : dans certains cas, les collaborateurs ne sont assurés que durant le transport principal de leur déplacement (avion, train, etc.), alors que dans d'autres la prise en charge couvre le pré/post-acheminement et potentiellement l'intégralité du séjour.

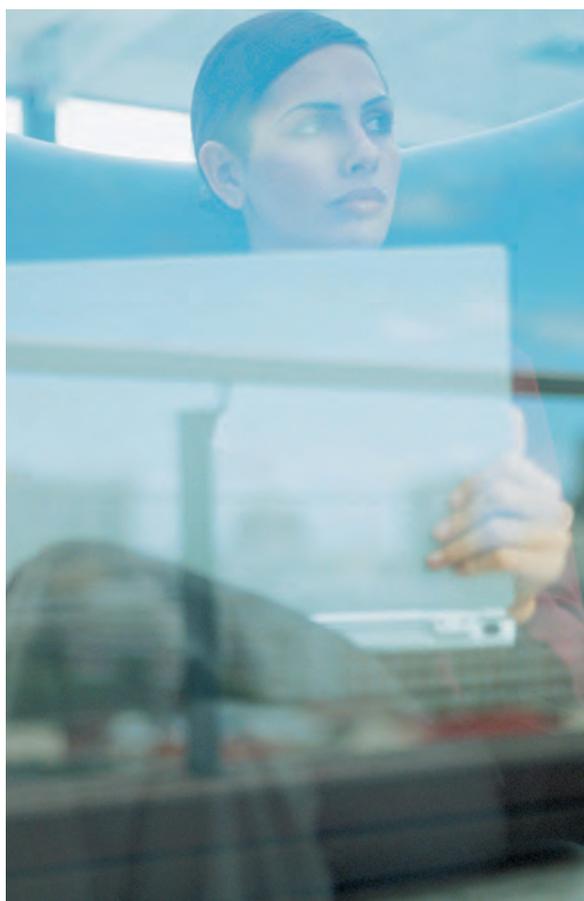
> La complémentarité des assurances : si certaines de vos polices d'assurance couvrent les mêmes types de risque, il convient de vérifier si ces garanties sont complémentaires (cumul des niveaux de couverture dans le cas de la carte logée) ou substitutives.

> Les services annexes à disposition : ces services peuvent inclure les réseaux de communication à la disposition des assureurs/assistants ou encore les outils à disposition de l'entreprise cliente (géo-localisation des voyageurs, possibilité de contact, etc.).

d) Diffuser en interne aux collaborateurs, de façon claire et régulière, les informations relatives aux couvertures à disposition.



Comment s'y retrouver dans la nébuleuse des assurances et assistances voyages.



Ce qu'il faut retenir

Périmètre : 3 types de risques

- > Liés au voyageur (accident, maladie...)
- > Liés à la destination (guerre, environnement...)
- > Liés au voyage (annulation de vol, perte de bagages...).

Les différents fournisseurs de couvertures

- > Prestataires de carte logée
- > Prestataires de cartes affaires/corporate
- > Sociétés d'assurance et d'assistance (contrat entreprise et/ou personnel)
- > Voyagistes (agences de voyages, compagnies aériennes...).

Les enjeux pour le voyageur

- > Remboursement des frais médicaux
- > Indemnités diverses (décès, invalidité, annulation voyage...)
- > Responsabilité civile
- > Assistance accident (rapatriement, retour anticipé...)
- > Assistance légale (honoraires d'avocat, caution...)
- > Assistance décès (rapatriement du corps, frais funéraires...).

Les enjeux pour l'employeur

- > Responsabilité légale et juridique dans le pays d'origine (en France, la peine prévue pour une incapacité de travail supérieure à 3 mois est de 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende)
- > Responsabilité légale dans le pays de destination (la peine varie selon les pays).

Bonnes pratiques : les facteurs clés

- > La hauteur des couvertures et indemnités
- > L'étendue d'application (les destinations, les étapes du voyage...).
- > La complémentarité des assurances/assistances souscrites et des plafonds.



AirPlus est membre de l'Universal Air Travel Plan (UATP), premier système de paiement pour vols d'affaires au niveau mondial. L'AirPlus Company Account est le système de facturation par carte le plus apprécié au sein de l'UATP.

A solid yellow vertical bar is positioned on the left side of the page, extending from the top of the contact information section to the bottom.

AirPlus International
21, rue de Choiseul
75002 Paris
Tél. : +33 (0)1 43 12 36 32
Fax : +33 (0)1 43 12 32 78
www.airplus.com